

Pipistrelle de Nathusius – *Pipistrellus nathusii*





Pipistrelle de Nathusius - CPEPESC FC

Statut de protection nationale	<b>Protection nationale</b>
Directive Habitats-Faune-Flore	<b>Annexe IV</b>
Liste rouge nationale	<b>Quasi-menacée (NT)</b>
Liste rouge régionale	<b>Quasi-menacée (NT)</b>
Statut régional (PRA 2013-2017)	<b>Très rare</b>

Cette espèce de Pipistrelle n'est pas présente partout en France. Elle est abondante dans le Nord de la France et dans le Sud méditerranéen, mais n'est que rarement contactée dans la région Poitou-Charentes. C'est une espèce dont le comportement migratoire est très prononcé. Ses terrains de chasse sont majoritairement des milieux boisés diversifiés. En période estivale, elle colonise des gîtes arboricoles. Les populations du centre-ouest de l'Europe semblent être en augmentation et elle semble s'étendre vers l'ouest et le sud de son aire de répartition. Des nouvelles colonies sont régulièrement découvertes en France (Arthur et Lemaire, 2015).

Son habitat de chasse est absent car elle nécessite de milieux humides. Son habitat de gîte est également absent sur l'AEI.

La Pipistrelle de Nathusius n'a été contactée qu'au printemps et en été. Seuls quelques individus erratiques ont été enregistrés aux points 14, 16 et 18.

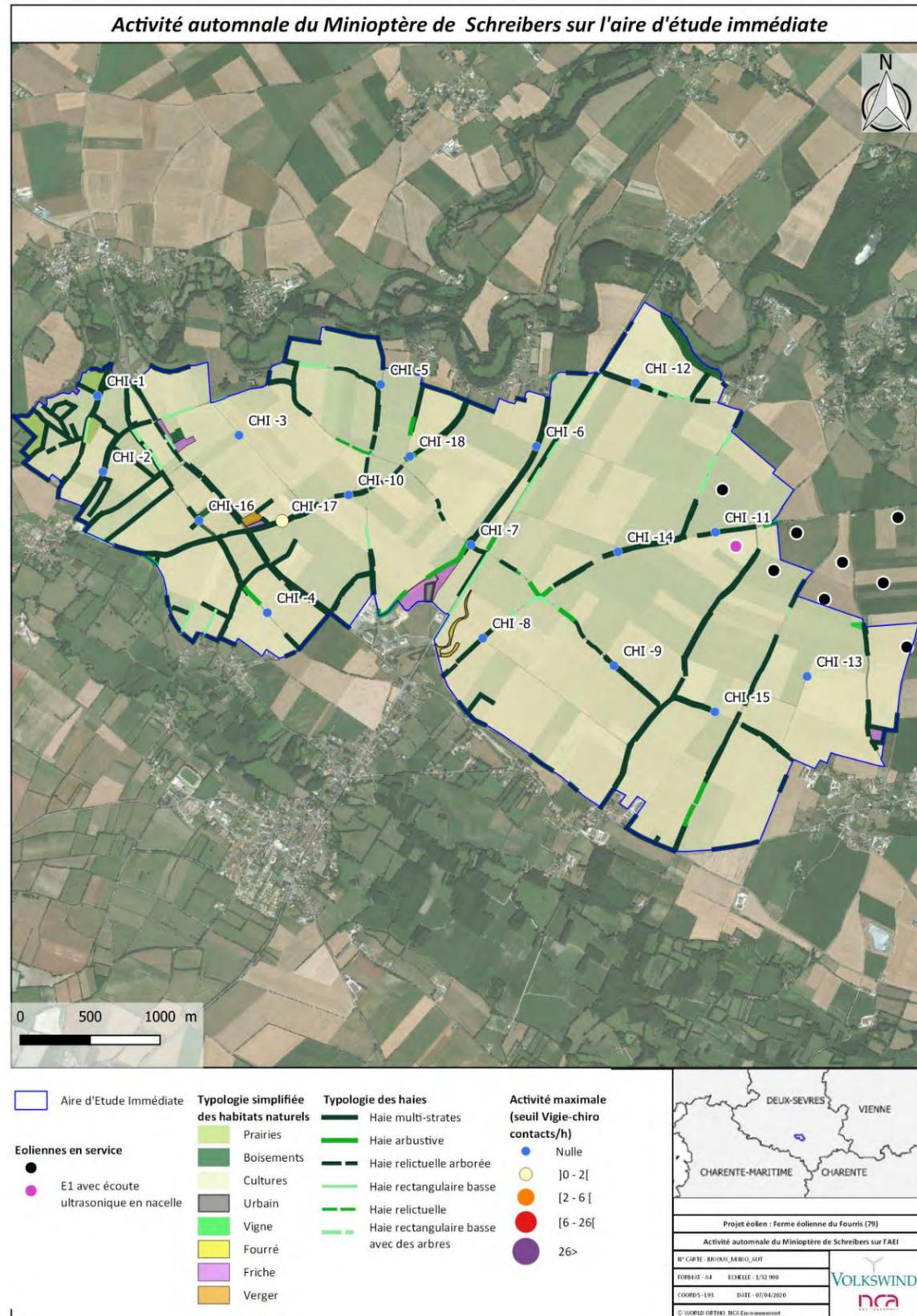
Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité très forte (LRR : NT et statut régional : très rare)
- Un enjeu habitat faible (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat)
- Une occurrence faible
- Un seuil Vigie-Chiro faible (écoutes passives et actives)
- Une activité globale faible

L'enjeu fonctionnel qui en résulte est alors très faible.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Très forte	Faible	Faible	Très Faible

Minioptère de Schreibers – *Miniopterus schreibersii*



Minioptère de Schreibers - Nature Isère

Statut de protection nationale	<b>Protection nationale</b>
Directive Habitats-Faune-Flore	<b>Annexe II et IV</b>
Liste rouge nationale	<b>Vulnérable (VU)</b>
Liste rouge régionale	<b>En danger critique (CR)</b>
Statut régional (PRA 2013-2017)	<b>Rare</b>

Cette chauve-souris de taille moyenne est d'affinité méridionale, bien répartie dans le sud de la France. C'est une espèce cavernicole, qui affectionne surtout les grottes naturelles ou les ouvrages d'art. Elle chasse le long des lisières, dans les mosaïques d'habitats et dans les zones éclairées artificiellement. En dehors des zones urbanisées, il apprécie les massifs forestiers, les cultures bocagères, les boisements alluviaux et autres milieux riches en hétérocères. Les populations de cette espèce sont fragiles, notamment en hiver. Il s'agit d'une chauve-souris très sensible au dérangement. De plus, son comportement cavernicole la rend vulnérable de par la destruction ou le comblement des cavités. En France on recense seulement quelques dizaines de cavités renfermant un rassemblement important de Minioptères (Arthur et Lemaire, 2015).

L'habitat préférentiel de gîte n'est pas présent sur l'AEI car il s'agit d'une espèce cavernicole principalement. Son habitat de chasse est peu présent car, malgré qu'elle évite les zones à végétations denses, elle chasse préférentiellement au niveau des lisières de boisements, des rivières et sous les canopées de forêts ayant des chemins pédestres, assez larges pour qu'elle puisse s'y déplacer aisément.

L'espèce n'a été enregistrée qu'en automne sur le point 17.

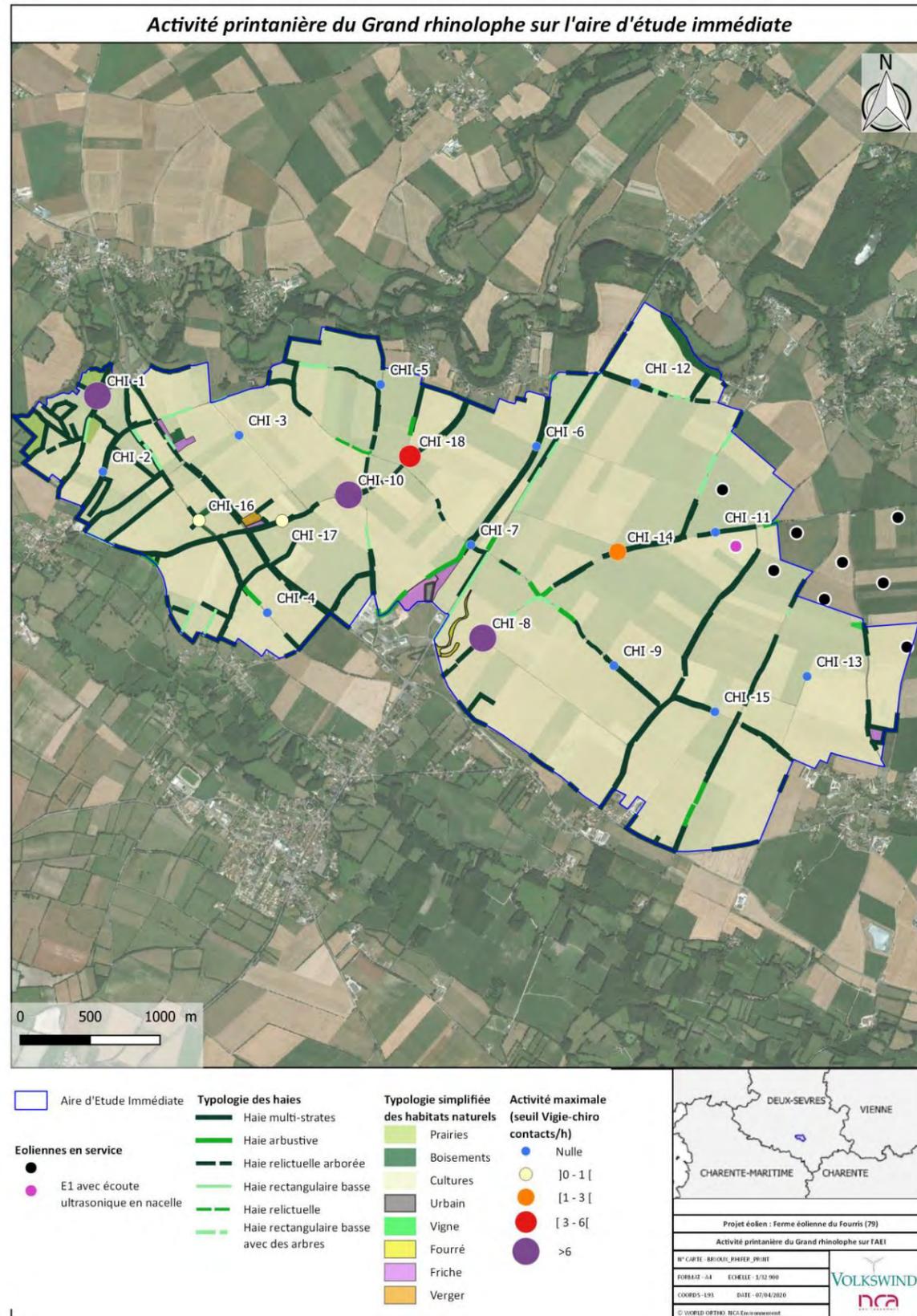
Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité très forte (LRR : CR et statut régional : rare)
- Un enjeu habitat faible (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat)
- Une occurrence faible
- Un seuil Vigie-Chiro faible (écoutes passives)
- Une activité globale très faible

L'enjeu fonctionnel qui en résulte est alors très faible.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Très forte	Faible	Très faible	Très faible

Grand Rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum*





Grand Rhinolophe – Yves Peyrard

Statut de protection nationale	<b>Protection nationale</b>
Directive Habitats-Faune-Flore	<b>Annexes II et IV</b>
Liste rouge nationale	<b>Préoccupation mineure (LC)</b>
Liste rouge régionale	<b>Vulnérable (VU)</b>
Statut régional (PRA 2013-2017)	<b>Commun</b>

C'est une des plus grandes chauves-souris de France. Le Grand Rhinolophe se retrouve dans toute la partie Centre, Ouest et Sud-Ouest de la France. Pour chasser, il affectionne les milieux bocagers où il trouve ses proies favorites : les coléoptères coprophages. Les haies ont une très grande importance pour cette espèce qui les utilise comme routes de vol. En période estivale, le Grand Rhinolophe est souvent retrouvé dans les combles et greniers. Les populations de cette espèce ont subi une forte régression dans le nord et le centre de l'Europe au cours du XX<sup>ème</sup> siècle. Depuis 1990, les populations ont cessé de diminuer et une faible augmentation a été constatée. En France, la population de Grand Rhinolophe est estimée à 40 000 individus, avec une plus forte densité dans l'ouest (Arthur et Lemaire, 2015).

Ses habitats de chasse sont peu présents sur l'AEI car l'espèce aime chasser au niveau des prairies pâturées, où elle peut se nourrir de bousiers et autres insectes coprophages. En revanche certaines parcelles à l'ouest de l'AEI sont pâturées par le bétail donc propices à la présence de l'espèce. Pour se déplacer elle a besoin de linéaires de haies afin de relier son gîte et sa zone de chasse. Concernant le potentiel de gîtes, c'est une espèce anthropophile, gîtant dans les bâtiments. Les villages aux abords de l'AEI sont alors propices à l'espèce.

L'espèce a été enregistrée sur les trois saisons. Elle est globalement plus présente au printemps, particulièrement au niveau des points 1,8 et 10 avec une activité très forte. Elle l'est également en été au point 14. Elle est absente durant les trois saisons sur de nombreux points.

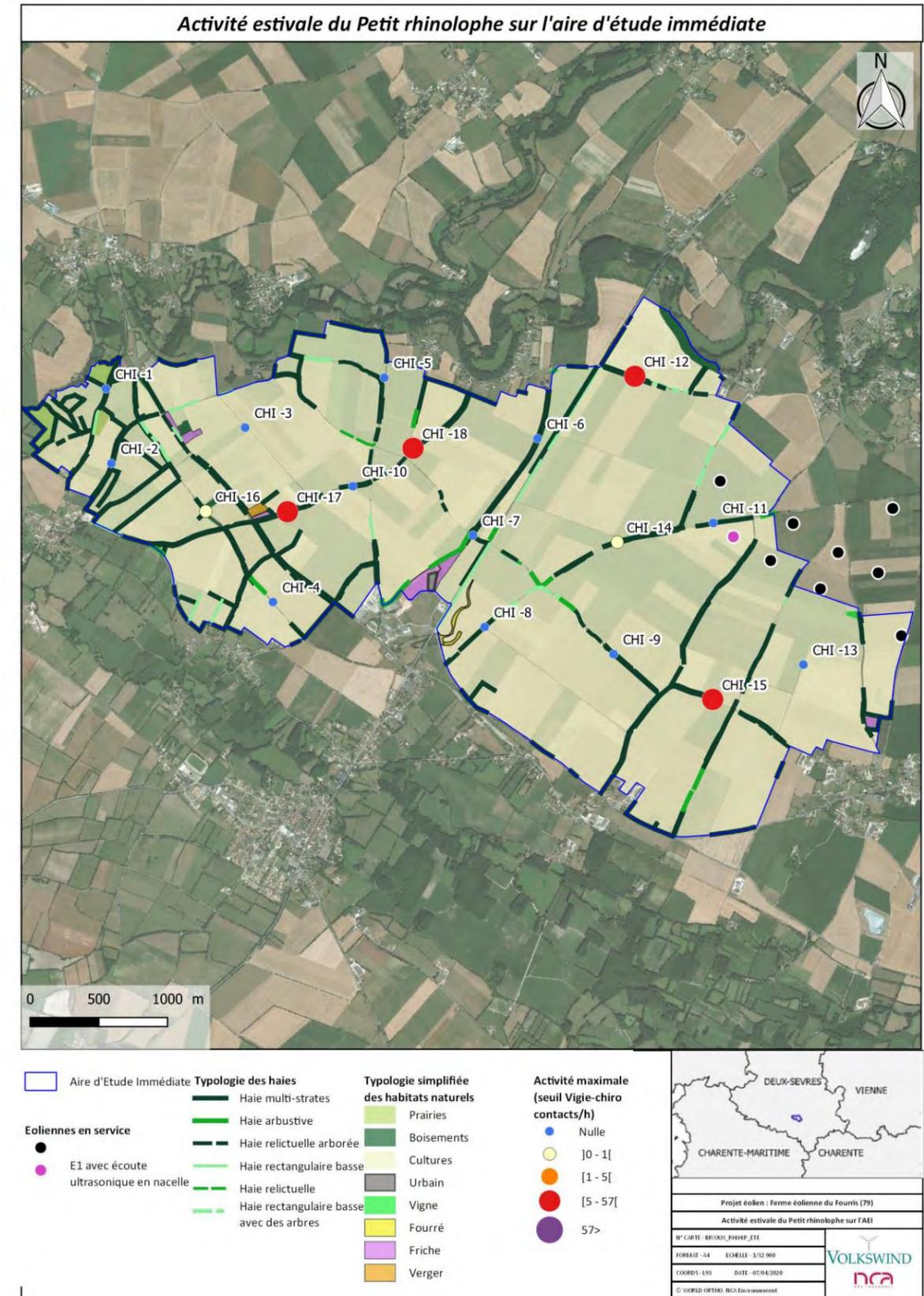
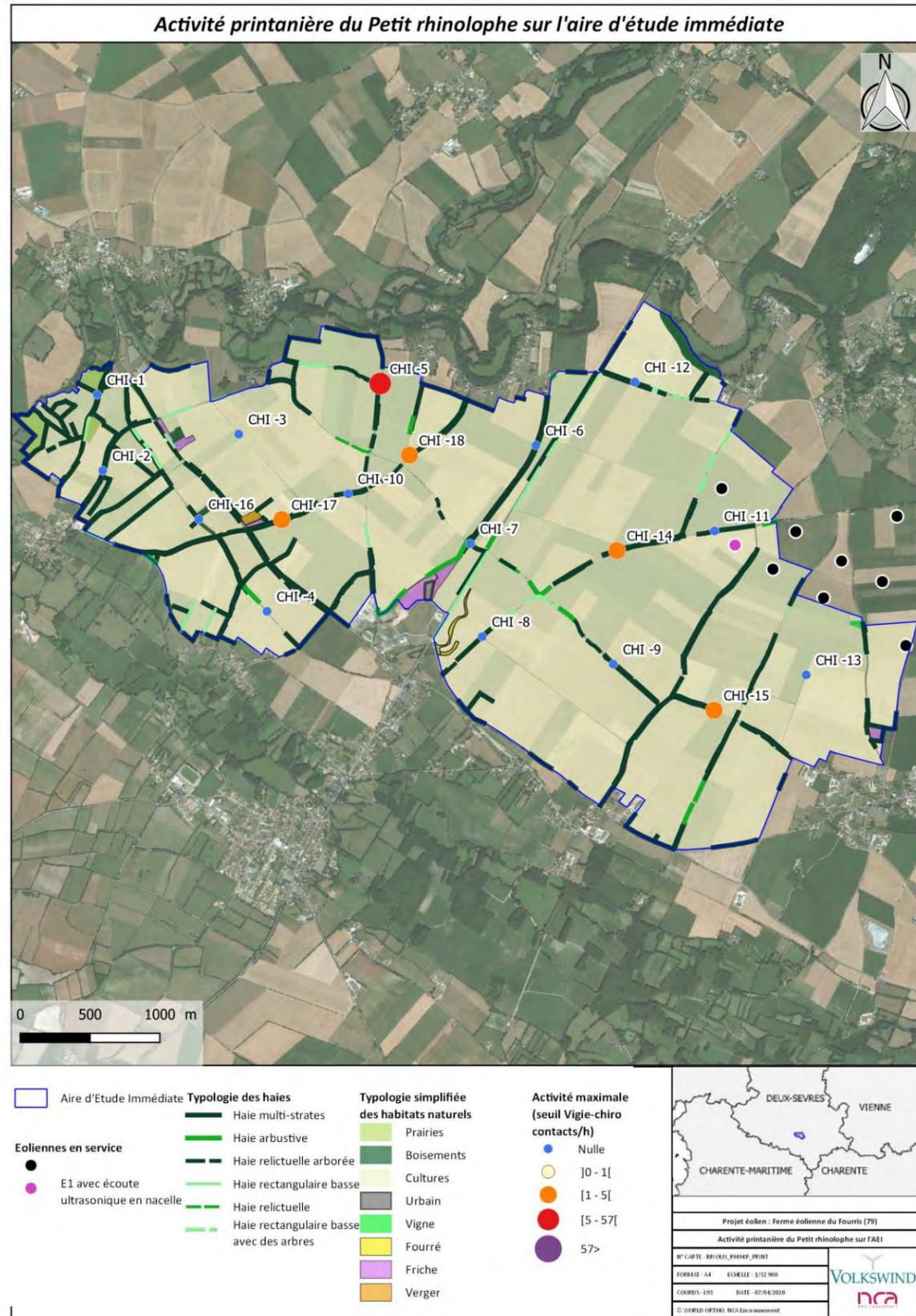
Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

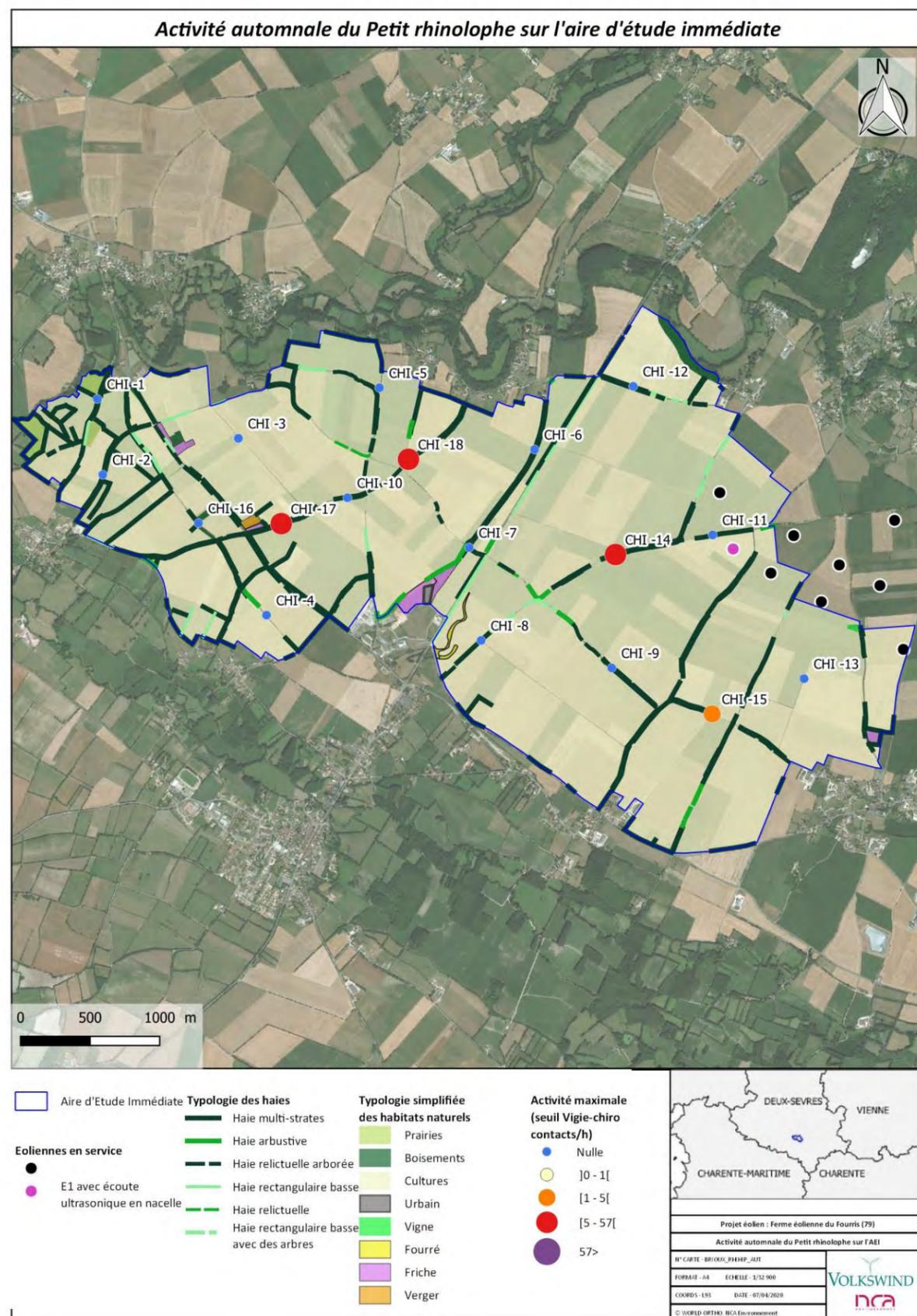
- Une patrimonialité modérée (LRR : VU et statut régional : commun)
- Un enjeu habitat faible (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat)
- Une occurrence très forte (plus de 10 nuits)
- Un seuil Vigie-Chiro très fort au printemps (écoutes passives)
- Un seuil Vigie-Chiro très fort en été (écoutes actives)
- Une activité globale très forte

L'enjeu fonctionnel qui en résulte est alors modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Faible	Très forte	<b>Modéré</b>

Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros*





Petit Rhinolophe - NE17

Statut de protection nationale	<b>Protection nationale</b>
Directive Habitats-Faune-Flore	<b>Annexe II et IV</b>
Liste rouge nationale	<b>Préoccupation mineure (LC)</b>
Liste rouge régionale	<b>Quasi-menacée (NT)</b>
Statut régional (PRA 2013-2017)	<b>Commun</b>

Le Petit Rhinolophe se retrouve dans toute la partie Centre, Ouest et Sud-Ouest de la France. Concernant ses territoires de chasse, il utilise préférentiellement les haies et lisières pour se déplacer et chasse en forêt et en prairies bocagères. Ses gîtes d'été se concentrent dans les bâtiments humains. Les effectifs des populations sont sous-estimés. Aujourd'hui une estimation de 32 000 individus en France est d'actualité. Les plus gros rassemblements de Petit-Rhinolophes sont observés dans le centre de la France.

Ses habitats de chasse se limitent, comme pour le Grand Rhinolophe, aux parcelles bocagères de prairies pâturées. Il y a donc peu d'habitats favorables à la chasse sur l'AEI. Cependant les réseaux de haies peuvent être utilisés pour le transit. Ses habitats de gîte sont présents uniquement à proximité hors AEI (bâti).

Cette espèce semble plus présente que le Grand Rhinolophe et elle a été contactée sur l'ensemble des trois saisons avec une activité forte pour chacune d'elle : au point 5 au printemps, aux points 12, 15, 17 et 18 en été et aux points 14, 17 et 18 en automne. Elle utilise davantage l'AEI comme zone de chasse et de transit. Certains points semblent en revanche pas du tout fréquentés, comme c'est le cas pour le point 11, situé près du parc éolien déjà présent.

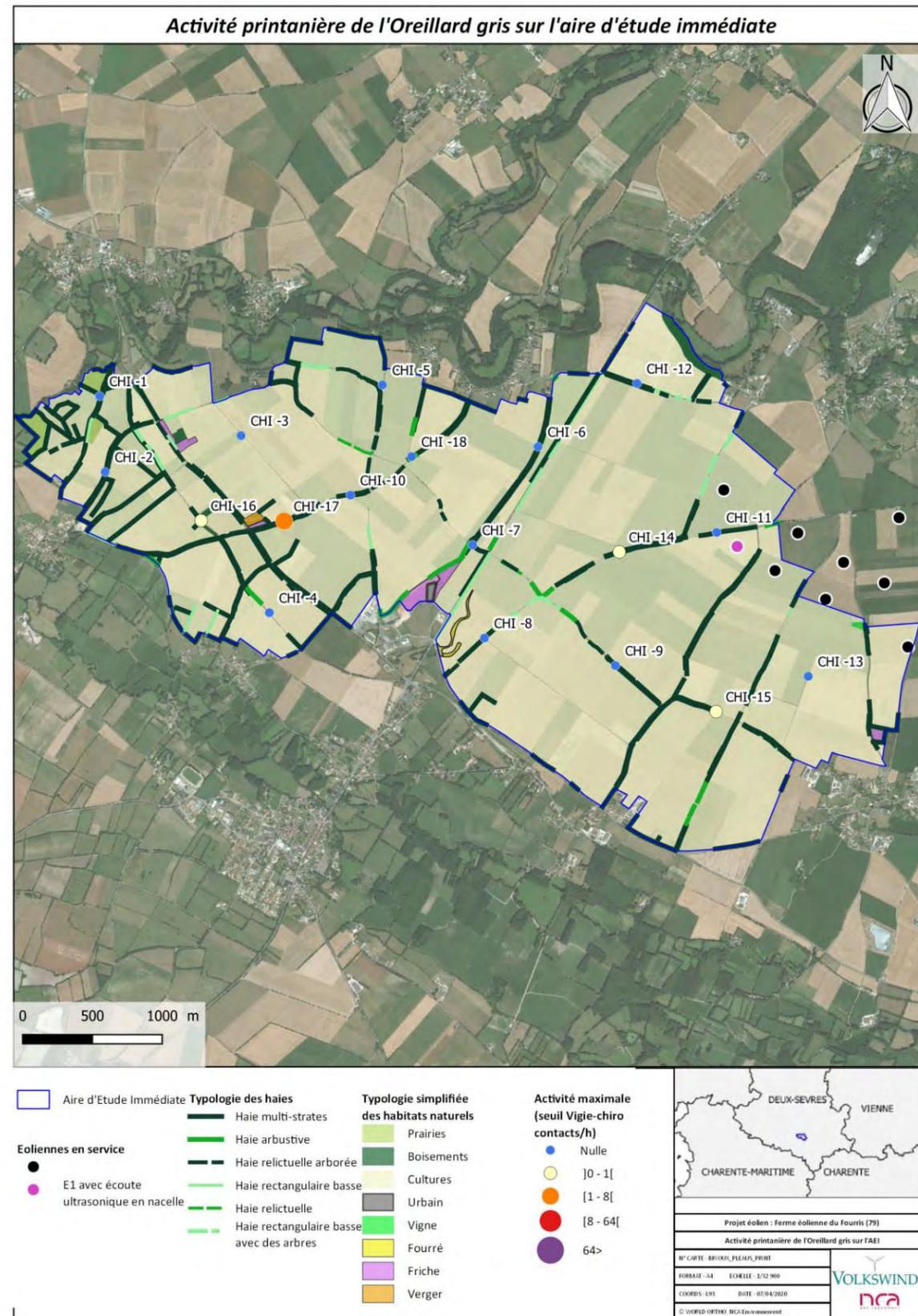
Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

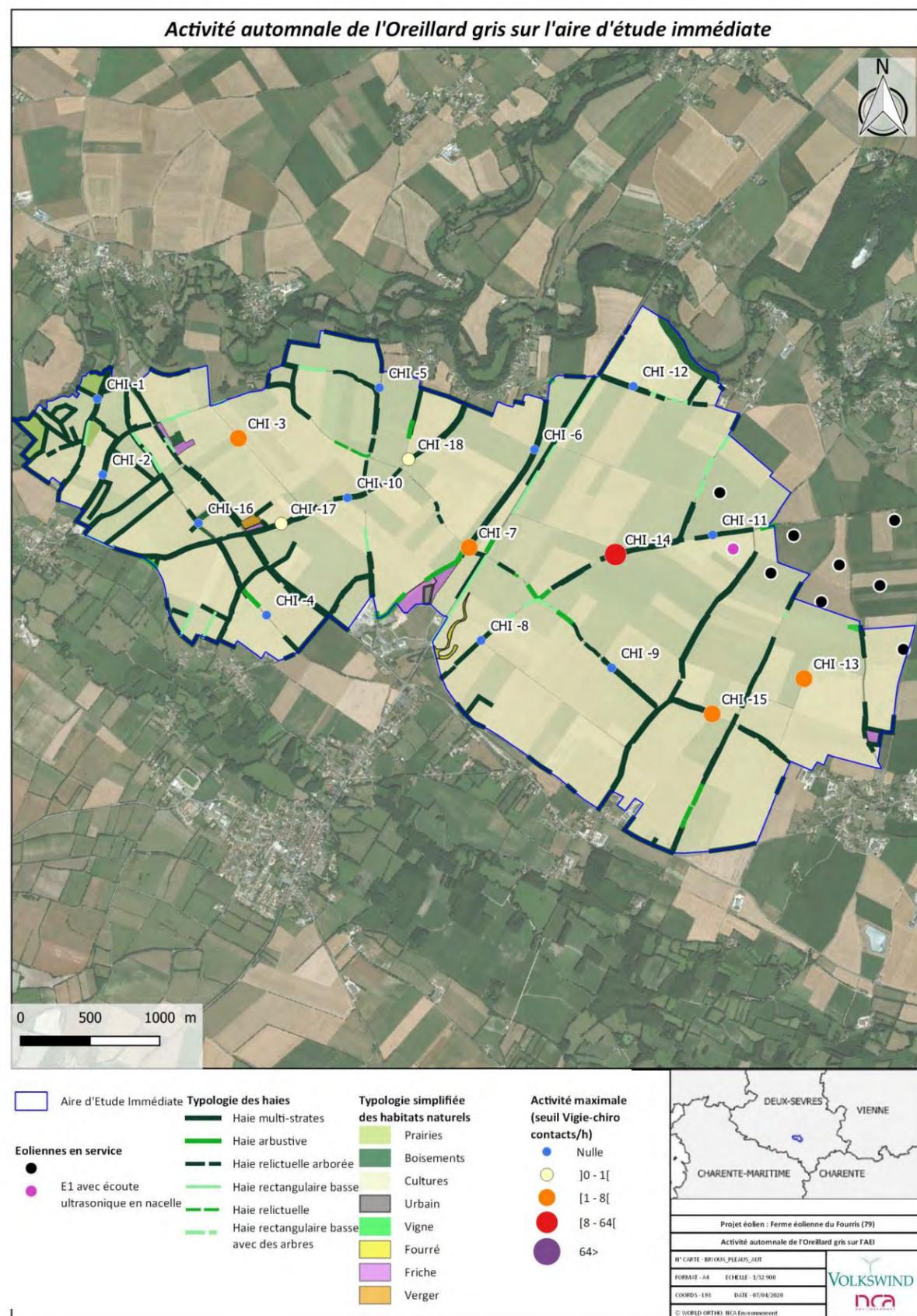
- Une patrimonialité faible (LRR : NT et statut régional : commun)
- Un enjeu habitat très faible (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat)
- Une occurrence très forte (plus de 10 nuits)
- Un seuil Vigie-Chiro fort, sur les trois saisons : (écoutes actives pour le printemps ; écoutes actives et passives pour l'été et l'automne)
- Une activité globale forte

L'enjeu fonctionnel qui en résulte est alors modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Faible	Très faible	Forte	<b>Modéré</b>

Oreillard gris – *Plecotus austriacus*





Oreillard gris - CPEPESC FC

Statut de protection nationale	<b>Protection nationale</b>
Directive Habitats-Faune-Flore	<b>Annexe IV</b>
Liste rouge nationale	<b>Préoccupation mineure (LC)</b>
Liste rouge régionale	<b>Préoccupation mineure (LC)</b>
Statut régional (PRA 2013-2017)	<b>Assez-rare</b>

L'Oreillard gris est une espèce anthropophile qui chasse principalement en milieu ouvert urbain (jardins et parcs) et très rarement en forêt feuillue. Il installe ses colonies dans les combles des vieux bâtiments et passe l'hiver dans des cavernes. C'est une espèce plutôt sédentaire. Les populations sont régulièrement victimes de l'Homme du fait de leur comportement anthropophile. Les réaménagements des combles ou les rénovations des toitures font partie des principales menaces.

La zone d'étude présente peu de potentiel pour le gîte de cette espèce anthropophile et fissuricole, mises à part les zones urbanisées à proximité. Ses habitats de chasse sont un peu localisés sur l'aire d'étude immédiate car celle-ci nécessite d'une mosaïque d'habitats, incluant les cultures et des milieux plus fermés. C'est donc le cas à l'extrémité ouest de l'AEI.

L'Oreillard gris a été contacté sur les trois saisons avec une activité faible à modérée en période printanière et estivale. Son activité a été forte en automne sur le point 14 en période automnale.

Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité forte (LRR : LC et statut régional : assez rare)
- Un enjeu habitat modéré (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat)
- Une occurrence très forte (plus de 10 nuits)
- Un seuil Vigie-Chiro fort en automne (écoutes passives)
- Une activité globale forte

L'enjeu fonctionnel qui en résulte est alors modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Forte	Modéré	Forte	<b>Modéré</b>